



Pierre-Yves JEHOLET

Vice-Président

Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation

Le 12 juin 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

Numérique : une réforme de la gouvernance pour passer de la stratégie à l'impact

Le Gouvernement wallon a validé, en première lecture, la feuille de route pour la réorganisation de l'écosystème numérique régional, à l'initiative du Vice-Président Pierre-Yves Jeholet. Cette réforme marque un tournant stratégique majeur, dans la continuité de Digital Wallonia, avec un objectif clair : passer de la planification à l'impact concret, de la stratégie à la transformation réelle du territoire.

En effet, dans le cadre des discussions, le Gouvernement, sur proposition du Ministre du Numérique, a défini les objectifs de la stratégie Digital Wallonia qui définit les orientations de la Wallonie en matière de transition numérique visant à renforcer la performance, la compétitivité, l'innovation et l'attractivité du territoire régional et de ses acteurs publics et privés.

Cette feuille de route sert de base à l'élaboration concertée de la stratégie Digital Wallonia 2025–2029.

« Aujourd'hui, la Wallonie est montée à bord du train du numérique, mais elle n'est pas encore aux commandes. Ce qui manque, c'est une accélération coordonnée, une meilleure gouvernance et une appropriation massive » expose Pierre-Yves Jeholet, Ministre wallon du Numérique.

Face à un écosystème jugé "morcelé et entravé", la réforme vise à rendre l'action publique plus lisible, plus cohérente et plus performante.

Les leviers actés par le Gouvernement :

- Renforcement du rôle de l'Agence du Numérique (AdN), qui devient le centre de gravité de la gouvernance numérique ;
- Suppression du Conseil du Numérique, dont les missions sont reprises par l'AdN ;
- Clarification du rôle des opérateurs, en désignant un acteur de référence par fonction ;
- Un nouveau cadre de financement fondé sur l'impact avec des financements qui ne seront plus annuels et dispersés mais pluriannuel (3 à 5 ans) ;
- Une dotation de l'AdN stabilisée à 9,794 M€.

Pas question de signer un chèque en blanc. Chaque financement sera lié à des résultats concrets, évalués via des indicateurs partagés.

Avec cette réforme, l'AdN ne sera plus un simple opérateur d'exécution. Elle devient un acteur stratégique transversal, chargé de formuler des recommandations au Gouvernement, de coordonner les projets publics et privés, et de garantir la cohérence entre les opérateurs publics : Wallonie Entreprendre, AWEX, SPW Digital, Forem, IFAPME, UVCW, SOFICO, etc.



Pierre-Yves JEHOLET

Vice-Président

Ministre de l'Economie, de l'Industrie, du
Numérique, de l'Emploi et de la Formation

L'intelligence artificielle devient un levier stratégique au service de la transformation numérique des différents acteurs wallons (entreprises, services publics, citoyens). Dans un environnement où l'optimisation des processus et la valorisation des données deviennent des impératifs, l'IA n'est plus une simple opportunité à laquelle il faut se sensibiliser. C'est une exigence opérationnelle et économique.

La réforme prévoit un accompagnement des PME vers des solutions IA éprouvées, le soutien à des projets impactants, et le développement d'un écosystème de démonstrateurs et d'experts.

En cybersécurité, le Gouvernement veut renforcer la résilience numérique régionale. Quelques exemples de mesures envisagées :

- La création d'un Security Operations Center (SOC) régional ;
- Le déploiement d'un programme de formation structurant ;
- Le développement de diagnostics pour PME ;
- Une coopération renforcée avec les autorités fédérales (Centre pour la cybersécurité, Défense).

Pour le Ministre Jeholet : « *Protéger les entreprises, les institutions et les citoyens contre les menaces numériques est un enjeu de sécurité, de souveraineté et de confiance.* »

Le Gouvernement veut aussi changer d'échelle en matière de financements européens. La réforme permet à l'AdN de capter les grands programmes actuellement sous-exploités :

- Digital Europe (IA, cybersécurité, données, compétences numériques) ;
- FEDER, Interreg ;
- Appels à projets InvestAI (50 milliards d'euros).

Chaque projet soutenu devra contribuer à la stratégie wallonne et générer un effet levier pour les finances publiques.



Pierre-Yves JEHOLET

Vice-Président

Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du
Numérique, de l'Emploi et de la Formation

Ce que décide aujourd'hui le Gouvernement wallon :

- Réorganisation de la gouvernance numérique régionale ;
- Montée en puissance de l'AdN et abandon du Conseil du Numérique ;
- Structuration autour d'une chaîne de services fonctionnelle ;
- Financement stable, pluriannuel, fondé sur la performance ;
- Finalisation de la stratégie Digital Wallonia 2025–2029 avec une série de concertation des acteurs principaux.

CONTACT PRESSE :

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Vice-Président

nicolas.reynders@gov.wallonie.be +32 473 27 14 79